

Règlement des prix "Développement Durable"

- Article 1* Afin de promouvoir la sensibilisation des ingénieurs et architectes de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) au développement durable, trois prix sont institués :
- le prix Zanelli : *Technologie et Développement Durable*
 - le prix BG Ingénieurs-conseils : *Système et Développement Durable*,
 - le prix BG Ingénieurs-conseils : *Construction et Développement Durable*.
- Article 2* Chacun de ces prix, destinés à un ou plusieurs étudiants de l'EPFL, toutes sections confondues, vise à récompenser un travail de diplôme (de master) apportant une contribution marquante dans le domaine du développement durable.
- Article 3* Les prix, d'un montant de 2'500.- (deux milles cinq cent) francs suisses chacun, ne sont pas nécessairement attribué chaque année. Dans ce cas, les montants sont disponibles pour les années suivantes.
- Article 4* L'attribution de ces prix peut être interrompue temporairement ou définitivement sur décision conjointe du jury et de l'un des donateurs, la famille de Robert Zanelli ou BG Ingénieurs-conseils.
- Article 5* Les critères de promotion aux prix sont :
- une note de travail pratique supérieure à 5/6,
 - une étude comportant une approche des trois aspects du développement durable (environnement, économie, société),
 - une recommandation du maître responsable du travail
- Article 6* Le lauréat est choisi par un jury chargé d'évaluer les travaux soumis; ce jury, désigné par le Vice-Président pour la Formation, est formé de trois membres pour chacun des prix et d'un président commun aux trois prix.
- Article 7* Les prix sont décernés aux lauréats lors de la cérémonie de remise des diplômes.
- Article 8* Les lauréats présentent leurs travaux au cours d'un séminaire organisé par le président des jurys.

Le Président des jurys
Prof. C. Friedli

Le Vice-Président pour la Formation
Prof. M. Jufer

Lausanne, le ...